



FC ORSIERES

REGLEMENT ET OBLIGATIONS DES JUNIORS

DEVOIRS DU JUNIOR

Devoirs financiers

1. Vente totale de la tombola du tournoi populaire
2. Vente d'une carte supporter
3. Paiement de la cotisation de base **80.-**

Devoir moral

4. Travail lors du Tournoi Populaire (nettoyage ou aide au montage/démontage de la cantine, en fonction de l'âge)

Devoir des parents

Travail lors du Tournoi Populaire ou autres manifestations du FC Orsières (ex : 70^{ème} anniversaire). Ce bénévolat est primordial pour maintenir la cotisation de base à **80.-**.

Si toutes ces tâches sont accomplies, le junior paie uniquement la cotisation de base, soit : 80.-

Déroulement d'une saison

1. Vente des tombolas du tournoi (juin-juillet)
2. Vente de la carte supporter (1^{er} tour : août – novembre)
3. Paiement de la cotisation de base (1^{er} tour : août – novembre)

Si à la fin du 1^{er} tour, le junior n'a pas versé la totalité des montants ci-dessus, celui-ci reçoit un rappel pour le solde du montant à verser.

Règlements cotisations et cartes supporters

1. École de foot 1^{ère} année: -
2. École de foot 2^{ème} année: 1 cotisation (80.-)
3. Juniors : 1 carte supporter (80.- ou 100.-) et cotisation 80.-

Famille: Si une famille a plusieurs enfants jouant en juniors, nous limitons les cartes supporters à 2. Les cartes supporters seront envoyées aux 2 enfants les plus âgés. Les enfants de la même famille jouant en actifs n'entrent pas en ligne de compte, même s'ils ont moins de 18 ans.



FC ORSIÈRES

REGLEMENT ET OBLIGATIONS DES MEMBRES ACTIFS

DEVOIRS DE L'ACTIF

Devoir financier

1. Vente de 2 cartes supporters
2. Paiement de la cotisation de base **130.-**

Devoirs moraux

3. Montage/démontage de la cantine du tournoi, ou autres manifestations du FC Orsières (ex : 70ème anniversaire).
4. Travail lors du tournoi (jury + nettoyage)
5. Participation aux autres manifestations organisées par le FC Orsières, sur demande.

Déroulement d'une saison d'un actif

1. Vente des cartes supporters (1^{er} tour : août – novembre)
2. Paiement de la cotisation de base (1^{er} tour : août – novembre)

Si à la fin du 1^{er} tour, le joueur actif n'a pas versé la totalité des montants ci-dessus, celui-ci reçoit un rappel pour le solde du montant à verser.

Règlements cotisations et cartes supporters

1. Actifs : 2 cartes supporters (80.- ou 100.-) et cotisation 130.-

Famille: Les enfants de la même famille jouant en actifs n'entrent pas en ligne de compte, même s'ils ont moins de 18 ans.



FC ORSIERES

REGLEMENT ET OBLIGATIONS DES JUNIORS ET DES MEMBRES ACTIFS

SANCTIONS

En cas de non-paiement suite au rappel de fin d'année

Le junior ou le joueur actif a jusqu'au 1^{er} match officiel du printemps (~fin mars) pour s'acquitter du montant du rappel reçu à la fin du 1^{er} tour.

Si ce délai n'est pas respecté, le junior ou le joueur actif est suspendu en interne par le club et ne pourra plus s'entraîner et jouer jusqu'à ce que le paiement soit effectué.

Montant des rappels

	<u>Juniors</u>	<u>Actifs</u>
Tombolas	200.-	--.-
Carte(s) supporter(s)	100.-	100.-
Cotisation	80.-	130.-

En cas de paiement partiel, ceux-ci seront déduits des montants ci-dessus, lors du rappel.

Particularités

Les cartes supporters et les cotisations sont nominatives. Dans le cas d'une famille où plusieurs enfants jouent, seul le junior qui ne s'est pas acquitté du montant dû serait sanctionné.

Remarques

Depuis la fin du Tournoi Populaire et jusqu'à la fin du 1^{er} tour, c'est le comité du Tournoi Populaire qui se charge de faire les rappels concernant la tombola.

Même si un parent est membre du Ballon d'Or et/ou possède un panneau publicitaire, le junior ou le joueur actif doit tout de même s'acquitter des tâches ci-dessus.

Toutes modifications du règlement devront être présentées à l'Assemblée Générale et approuvées par les membres actifs présents.

Louis Tornay, président

Ariane Abbet, secrétaire